



ARRETE PORTANT DECLARATIONS DE CREATIONS OU DE VACANCES D'EMPLOIS N° 2017-09

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 14, 23 et 41;

Vu les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégorie A, B ou C sont arrêtées conformément au tableau suivant qui comporte
13 déclarations.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et à Monsieur le Représentant de l'Etat auprès des collectivités territoriales de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

ARTICLE 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché et transmis conformément aux dispositions de la loi susvisée.

**Transmis en Préfecture
le 28/03/2017**

Fait à Basse-Terre, le 17/03/2017

La Présidente

Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE

Collectivités territoriales, Etablissements Publics	GRADE	Intitulé du poste	Motif de la vacance	Temps de travail	Descriptif du poste	N° ENREG.
Commune de Morne-à- L'eau	ADJOINT ADMINISTRATIF	Instructeur des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols	Détachement ou intégration directe	35 H 00	Traiter les autorisations d'occupation et d'utilisation de sols sous contrôle de son responsable. Vérifie la recevabilité des demandes et procède à leur examen technique au vu des règles en vigueur. Rédige les projets d'arrêtés pour le Maire. Assure sur le terrain le contrôle des conformités des constructions sur le terrain, les visites de récolement, le contrôle des motifs des demandes de dégrèvement.	561
Commune de Morne-à- L'eau	TECHNICIEN	Responsable du pôle foncier (ADS)	Détachement ou intégration directe	35 H 00	Volet ADS : Procède à l'instruction des ADS et coordonne l'activité du pôle ADS (instruction, la supervision des visites de terrain relatives aux ADS en coordination avec la police d'urbanisme). Vérification et contrôle des constructions et des aménagements avec les autorisations délivrées par la collectivité en lien avec l'agent de terrain. Volet foncier : Coordonne et instruit les DIA, les actions de mutations foncières (singulièrement de vente du foncier communal)	562
Commune de Sainte-Anne	INGENIEUR	Directeur des infrastructures	Mutation externe	35 H 00	Proposition, mise en place et évaluation des politiques territoriales en matière d'infrastructures communales (bâtiments, voiries).	563

Conseil Régional	INGENIEUR	Chef de projet	Fin de contrat	35 H 00	Mettre en place et coordonner l'action des équipes projets. Veiller au respect des procédures, des normes techniques ou administratives et des délais pour la conception et la mise en œuvre des projets de construction des routes et d'ouvrages d'art. Préparer ou contrôler les marchés publics. Suivre des procédures en interne (commissions) ou externes (concertation, enquêtes publiques). Mise en place des missions spécifiques nécessaires (contrôle technique, reprographie.).	564
Conseil Régional	TECHNICIEN	Chargé d'opérations	Fin de contrat	35 H 00	Assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre pour le projet routier. Participer à l'élaboration et à la définition de projets de construction de routes et d'ouvrages d'arts. Suivre les procédures. Contrôler l'application des normes techniques ou administratives. Vérifier les dossiers réglementaires. Estimer les coûts des travaux.	565
Commune de Morne-à-l'Eau	ATTACHE PRINCIPAL	Directeur des Ressources Humaines	Mutation externe	35 H 00	Participation à la définition de la politique ressources humaines. Accompagnement des agents et des services. Pilotage et animation du dialogue social et des instances représentatives. Gestion des emplois et développement des compétences. Pilotage de la gestion administrative et statutaire.	566

					Pilotage de l'activité RH et de la masse salariale. Information et communication RH.	
Commune des Abymes	ADJOINT ADMINISTRATIF	Secrétaire DSS	Détachement ou intégration directe	35 H 00	- Assurer la gestion administrative et financière. - Exécuter toutes autres tâches, en lien avec les missions, confiées par le supérieur hiérarchique	567
Commune des Abymes	ADJOINT TECHNIQUE	Agent polyvalent	Détachement ou intégration directe	35 H 00	- Connaître, animer, coordonner les équipes d'animateurs et de sonorisation. - Exécuter toutes autres tâches, en lien avec les missions, confiées par le supérieur hiérarchique	568
Commune des Abymes	TECHNICIEN	Gestionnaire relogement action sociale	Fin de contrat	35 H 00	- Coordonner et animer le groupe de travail social en vue du relogement des familles. - Coordonner le traitement du volet social des familles concernées. - Être en liaison étroite avec le groupe de travail du relogement de la RUZAB et de RHI. - Constituer les indicateurs sociaux nécessaires (reportions) au bilan du relogement	569
Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre	DGA DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION DE 40000 À 150000 HAB.	Directeur Adjoint responsable du pôle Développement et solidarités	Détachement ou intégration directe	35 H 00	Participe sous l'autorité du Directeur Général au processus de décision et à la définition d'une ligne stratégique de l'établissement public. Participe au comité de direction et représente le pôle développement et solidarités au sein de l'EPCI. Coordonne les directions et services de son pôle et par délégation, met en œuvre, régule, contrôle et évalue l'activité des services.	570

Commune de Gosier	ADJOINT D'ANIMATION	Animateur des activités physiques et sportives	Fin de contrat	35 H 00	Participe à la mise œuvre de la politique sportive définie par la collectivité. Il est chargé de concevoir, d'animer et d'encadrer des activités d'apprentissage, de forme, de santé et de loisir auprès de publics diversifiés.	571
Commune de Gosier	ADJOINT TECHNIQUE	Agent d'entretien des locaux	Mutation interne	24 H 00	Réalise des opérations de propreté, de nettoyage et d'entretien des surfaces, locaux, selon la réglementation d'hygiène et de sécurité.	572
Conseil Régional	ATTACHE	Assistante de projet	Fin de contrat	35 H 00	Sous l'autorité hiérarchique directe du Directeur de cabinet, l'agent est en charge de la mise en œuvre des projets du cabinet, de la relation avec les bénéficiaires et les partenaires (manifestation, évènements, projets statistiques)	573

LA PRESIDENTE

Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE
BP 465, Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris
97 100 BASSE-TERRE
Tél : 0590 99 45 00 Fax : 0590 99 45 21
Site Internet : <http://www.cdg971.com>